



Prise de position des associations professionnelles du yoga sur le renforcement des mesures et des ordonnances adoptées par le Conseil fédéral en date du 18 décembre 2020

Cher Conseil fédéral,

Cher-ère-s responsable à l'OFSP, OFSPO et Swiss Olympic,

Cher-ère-s responsable des services cantonaux des directions cantonales de la santé,

Les associations professionnelles de yoga en Suisse ne peuvent comprendre le renforcement des mesures adoptées par le Conseil fédéral en date du 18 décembre 2020 et exigeant la fermeture des installations sportives et de fitness du 22 décembre 2020 au 22 janvier 2021. Elles demandent que ces mesures disproportionnellement trop strictes pour les studios de yoga soient levées dès le début janvier 2021.

Dans les studios de yoga, seul le yoga et les pratiques associées comme par exemple la méditation sont proposées et cela dans un cadre structuré, c'est-à-dire enseigné à un horaire précis et avec une inscription préalable des participant-e-s.

Quiconque pratique le yoga s'implique dans une démarche holistique intégrant une dimension physique, psychique et spirituelle et cela signifie aussi être bienveillant avec soi-même et son environnement. Cette démarche est enseignée dans les cours de yoga. Nos membres sont conscients-e-s de leur responsabilité et c'est pourquoi les studios de yoga ont soigneusement et avec succès mis en œuvre les différents concepts de protection ces derniers mois.

Nous avons reçu de nombreux commentaires attestant qu'il n'y a pas eu de contamination dans les studios depuis leur réouverture au mois de mai. Cela peut être facilement contrôlé : les enseignant-e-s de yoga tiennent un registre des participant-e-s et disposent des coordonnées de tous les élèves qui pratiquent ensemble et dans des groupes établis, généralement sur de longues périodes. Les participant-e-s sont invité-e-s à informer les responsables des cours si un test s'est révélé positif ou une période de quarantaine ordonnée et ils ne peuvent donc plus – dans ce cas - participer au cours. Ainsi, le responsable du cours peut intervenir si nécessaire. Nous sommes convaincus que le yoga, pratiqué dans une pièce bien aérée (avec une fenêtre), selon le strict respect des règles d'hygiène et de distance et conformément aux concepts de protection existants ne présente pas de risque d'infection. Au contraire, les participant-e-s font de l'exercice, réduisent leur stress et surtout renforcent leur système immunitaire et ainsi améliorent leur santé globale.

Il convient de signaler à ce stade que les formes méditatives de mouvement, dont le yoga est de loin la plus importante avec environ 300'000 pratiquant-e-s dans ce pays, peuvent apporter une contribution considérable à la santé publique, en particulier pour les groupes de population qui ne peuvent pas être atteints par les sports traditionnels.

Nous espérons que les responsables reconnaîtront la valeur des activités physiques à orientation méditative, en particulier le yoga, et qu'ils remettront le yoga sur la liste des activités autorisées à partir du 4 janvier 2021.



Schweizer Yogaverband
Association Suisse de Yoga
Associazione Svizzera di Yoga
Swiss Yoga Association



yoga
schweiz suisse svizzera

27 décembre 2020

Les président-e-s des associations professionnelles de yoga

Roland Haag
Association Suisse de Yoga

Susanne Kienberger
Iyengar Yoga Suisse

Isabelle Daulte
Yoga Suisse